

Propreté urbaine



Les espaces canins

Des espaces dédiés à nos amis à quatre pattes sont installés sur la ville :

- rue des Loges,
- avenue Damiette,
- avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny,
- rue des Aulnaies,
- rue Risler,
- rue Jules Ferry,
- rue du Beau Site,
- rue du maréchal Foch, limite boulevard Maurice Berteaux,
- rue Jean Mermoz,
- rue Pozzi.

Ils sont nettoyés deux fois par jour. Corollaire de ce dispositif, une verbalisation plus systématique s'appliquera désormais aux maîtres indisciplinés.

Lutte anti-graffitis

Exercée gratuitement par la Communauté d'agglomération du Val Parisien, l'intervention se fait directement à la demande des administrés afin d'assurer l'effacement de tags ou graffitis sur le domaine privé. Pour cela, il

faudra retourner la convention complétée et signée par une personne dûment habilitée à représenter le bien (propriétaire, gestionnaire de copropriété, syndic) à la Communauté d'agglomération.

Les demandes d'interventions concernant le domaine public doivent être signalées auprès du pôle patrimoine et cadre de vie de la mairie de Sannois, au 01 39 98 20 60 ou par courriel à l'adresse suivante :

services.techniques@sannois.fr.

Rats et pigeons

Deux campagnes annuelles de dératisation dans les bâtiments communaux ont lieu au mois d'avril et octobre de chaque année. Celles-ci comprennent également les réseaux d'égouts, traités par la communauté d'agglomération du Val Parisis. La ville de Sannois a également fait appel à une entreprise spécialisée qui réalise des actions coups de poing en utilisant des furets et des chiens terriers.

Le nombre de pigeons ne cesse d'augmenter, ce qui cause des problèmes d'hygiène.

La solution : arrêter de les nourrir. Règlement sanitaire - Art. 20

Services techniques

Hôtel de ville

Place du Général Leclerc

2ème étage

95110

Sannois

Tél. 01 39 98 20 60

services.techniques@sannois.fr

Accueil du public

Du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h30

Fermé le mardi après-midi et le samedi